



NEUVIZY



NEUVIZY

(Diagnostic Agricole pour l'Urbanisme)

📍 Carte des « bâtiments agricoles » :

5 exploitations ont leur siège sur la commune et 3 exploitations extérieures utilisent des bâtiments sur le territoire.

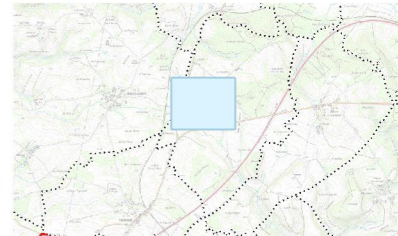
Une exploitation de Neuvizy (08324_05, maraîchage) ne possédant pas de bâtiment, elle ne figure pas sur les cartes.

Hormis cette exploitation maraîchère, les 7 autres sont des élevages, dont 3 relevant du régime des ICPE (distance d'éloignement de 100 mètres) et 4 soumises au RSD (distance de 50 mètres). Parmi ces 7 exploitations ayant un site sur la commune, 4 sont implantées dans l'urbanisation ou en limite de bâtis de tiers. En effet, l'exploitation 08324_01 a son site unique implanté dans le village, les exploitations extérieures 08196_01 et 08283_02 utilisent un site en limite du village et l'exploitation 08324_04 possède un seul site à proximité d'un écart bâti. Les sites des 3 autres exploitations sont éloignés de l'urbanisation.

📍 Carte de « synthèse » :

4 exploitations ont mentionné un projet ou un secteur de développement en continuité de leur site existant. Hormis celui de l'exploitation 08324_01 situé en continuité de son site dans le village, les autres secteurs de développement se positionnent à l'extérieur de l'urbanisation. La zone de protection s'étend autour de ces secteurs de développement. Elle est réduite dans le village aux maisons de tiers existantes pour les exploitations 08196_01 et 08283_02 qui possèdent un autre site d'exploitation sur d'autres communes. Autour de l'exploitation 08324_01, la zone de protection est variablement réduite malgré la présence de certaines maisons de tiers, pour éviter de rajouter des habitations supplémentaires très proches d'une installation d'élevage classée avec un unique site. Autour des sites agricoles éloignés du village, cette zone reprend les périmètres d'éloignement car ne nécessite pas d'enjeux d'urbanisation.

Toutes les pâtures attenantes aux bâtiments et importantes pour les exploitations d'élevage concernées ont été identifiées pour être prises en compte.



Plan 1

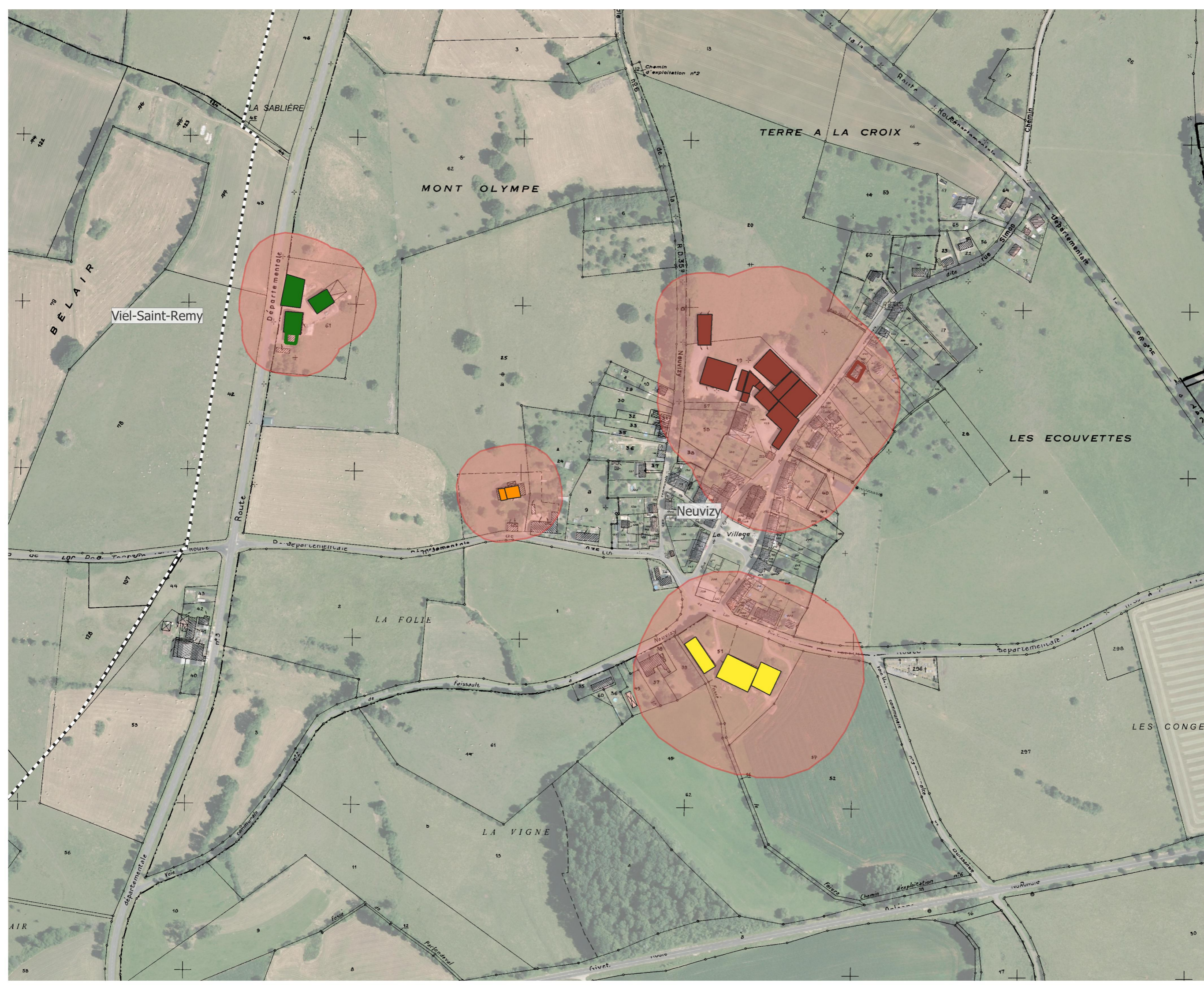
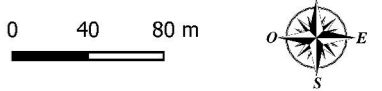
Carte des bâtiments agricoles

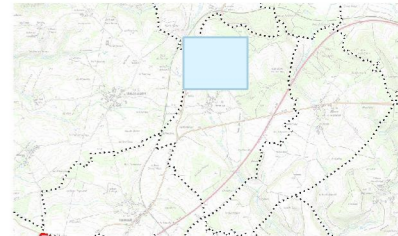
- Périètre de réciprocité autour des installations agricoles
- Bâtiment agricole
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)

- Exploitations :
- 08196_01
 - 08283_02
 - 08324_01
 - 08324_03

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020





Plan 2

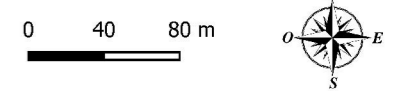
Carte des bâtiments agricoles

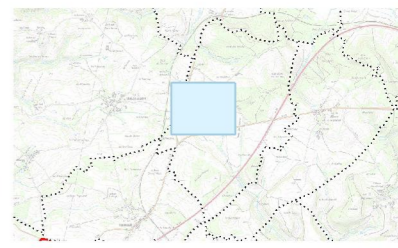
- Périimètre de réciprocité autour des installations agricoles
- Bâtiment agricole
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)

- Exploitations :
- 08163_02
 - 08324_02
 - 08324_04

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020



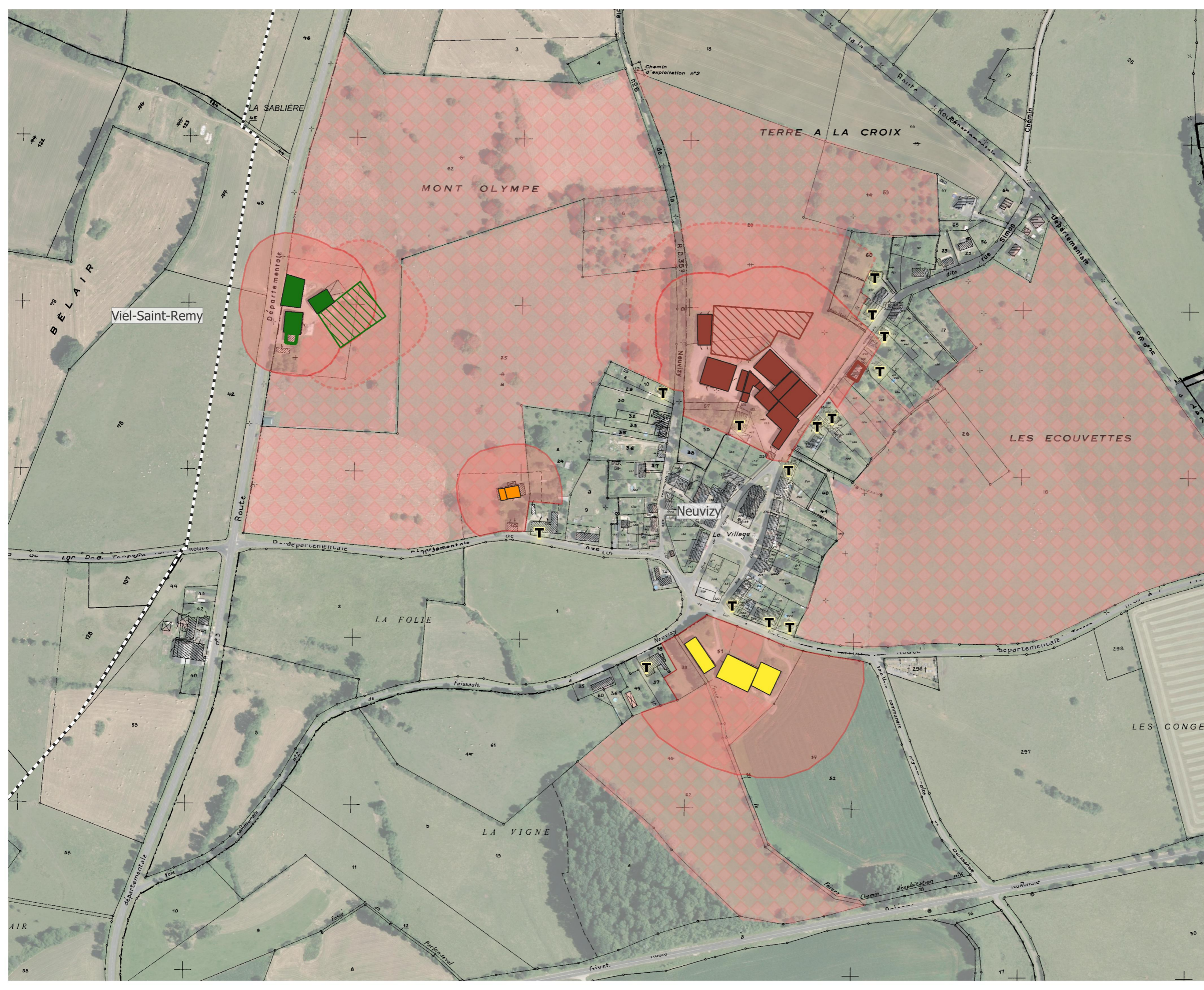
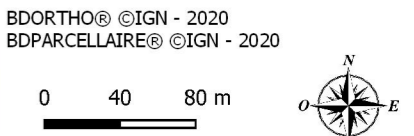


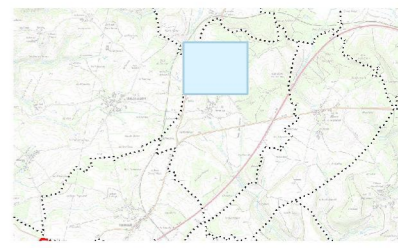
Plan 1

- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâture attenante
- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- Bâti tiers

- Exploitations :
- 08196_01
 - 08283_02
 - 08324_01
 - 08324_03

- Communauté de communes
- Communes





Plan 2

- Zone de protection des activités agricoles
- Protection des zones de développement
- Pâture attenante
- Bâtiment agricole
- Projet
- Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
- Zone de développement de l'exploitation
- Bâti tiers

- Exploitations :
- 08163_02
 - 08324_02
 - 08324_04

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m

